



# D19020

**MAIRIE Aussac-Vadalle**

AUSSAC-VADALLE, le 28/12/19

À l'attention de : M. Gérard LIOT

Objet : Réserve incendie Chez Bourrier

Description	Qté	Prix unitaire (HT)	TVA	Montant (HT)
<b>Désouillage</b> (par U) y compris chargement et évacuation sur DOMAINE COMMUNAL	15	25,00 €	20,0%	375,00 €
<b>Décapage sur 10cm d'épaisseur</b> (par M <sup>2</sup> ) environ, y compris chargement et évacuation	200	3,50 €	20,0%	700,00 €
<b>Terrassement tracto-pelle</b> (par M <sup>3</sup> ) Perçage d'un côté et mise en remblai de l'autre pour nivellation plate-forme	35	12,00 €	20,0%	420,00 €
<b>Couche calcaire sur 10/15cm</b> (par M <sup>2</sup> ) au 0/20 ou 0/30 suivant dispo carrière	200	5,50 €	20,0%	1 100,00 €
<b>Compactage calcaire</b> (par Forfait) au cylindre autoporté	1	350,00 €	20,0%	350,00 €
<b>Couche sable</b> (par T) sable fin sur 8/10 cm nivé	30	35,00 €	20,0%	1 050,00 €
<b>Trous pour poteaux de clôture</b> (par Forfait) y compris chargement et évacuation en carrière AU NOM DE LA COMMUNE	1	250,00 €	20,0%	250,00 €
NB : la plateforme finie sera environ 70cm AU-DESSUS du passage goudronné qui longe la zone				
			<b>Total HT</b>	4 245,00 €
			<b>Montant TVA (20.00%)</b>	849,00 €
			<b>Total TTC</b>	<b>5 094,00 €</b>

Escompte pour règlement anticipé de 0% - Pénalité en cas de retard de paiement: 10% du montant et 40 € d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 en vigueur depuis le 1er janvier 2013).

Règlement par virement : IBAN: FR7612406001191931620310240 BIC: AGRIFRPP824

Règlement par chèque : à l'ordre de **Kerjean Patrick**

Membre d'un centre de gestion agréé, le règlement par chèque est accepté.

**Le paiement s'effectuera en deux fois :**  
un premier acompte de 4638 € TTC,  
Le solde de 456 € à la fin des travaux.

Bon pour accord



Le Maire,  
**Gérard LIOT**

KERJEAN PATRICK  
2 Chemin du Moulin, Ravaud 16560 AUSSAC-VADALLE  
tél: 0674940373 N° Siret : 42790425500028 // N°TVA: FR33427904255  
e-mail: patrick.kerjean@alsatis.net